

Communiqué de presse du Service de prévention des accidents dans l'agriculture et de l'Union suisse des paysans du 27 février 2024

## **Boucler sa ceinture : un geste encore irrégulier**

**Depuis 2020, la campagne « Déjà attaché ? » encourage à porter sa ceinture à bord des véhicules agricoles. Une nouvelle enquête a permis d'en réévaluer les effets. Bilan : la campagne est bien connue et comprise. Néanmoins, nombreux sont les conducteurs et conductrices qui font encore preuve d'irrégularité dans sa mise en œuvre. Beaucoup d'accidents mortels pourraient être évités si la ceinture était portée. Un petit « clic » pour de grands effets !**

« Déjà attaché ? » : c'est avec cette question que la campagne lancée début 2020 par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture sous l'égide de l'Union suisse des paysans (USP) a rappelé aux conductrices et conducteurs de véhicules agricoles de boucler leur ceinture de sécurité. Trois ans et demi plus tard, les responsables ont mené une nouvelle enquête en ligne sur la notoriété et les effets de cette démarche. La plupart des valeurs réévaluées ont connu une évolution positive. Sur les 2243 personnes interrogées, 88 % ont déjà lu ou entendu quelque chose à propos de « Déjà attaché ? ». Presque toutes savent aussi de quoi il s'agit. Le message de la campagne de sensibilisation est donc très bien compris.

### **Un tiers des véhicules sans ceinture de sécurité**

L'ensemble des personnes interrogées utilisent un total de 10 749 véhicules sur leurs exploitations. Parmi ces véhicules, 48 % étaient déjà équipés d'une ceinture de sécurité lors de l'achat et 15 % en ont été équipés par la suite. Par déduction, 37 % ne disposent toujours pas de ceinture. Lors de la première enquête, près de la moitié des tracteurs utilisés étaient sans ceinture. Parmi les exploitations interrogées, 31 % disposent d'une ceinture de sécurité sur tous leurs véhicules. Le pourcentage d'exploitations où aucun véhicule n'est muni de ceinture est passé de 17 % lors de la première enquête à 10 %. La fonction d'entreprise formatrice qu'exerce l'exploitation constitue la raison la plus fréquente (44 %) pour laquelle les véhicules agricoles sont équipés par la suite de ceintures. En effet, apprenties et apprentis sont tenus de s'attacher. Les autres raisons citées sont un gain de sécurité (33 %), une demande de la main-d'œuvre employée (12 %) ou les contrôles menés sur l'exploitation (10 %). La campagne « Déjà attaché ? » a poussé 2 % des personnes interrogées à doter leurs véhicules d'une ceinture.

### **Un taux de port toujours aussi bas**

Aujourd'hui encore, seuls 5 % des personnes interrogées affirment porter systématiquement la ceinture de sécurité. Aucune amélioration n'a donc été constatée dans cette catégorie. En revanche, 22 % déclarent porter la plupart du temps la ceinture, un taux de 5 points de pourcentage supérieur à celui relevé lors de la première enquête. À l'inverse, 48 % disent ne porter que rarement ou jamais la ceinture. Lors de la première enquête, cette part était encore de 55 %. Les Romands et les Romandes, les femmes en général et les jeunes sont particulièrement réguliers lorsqu'il s'agit de boucler sa ceinture.

### **Incitations possibles en faveur du port de la ceinture**

La volonté de s'attacher a augmenté de 10 points de pourcentage depuis la dernière enquête. Les principales motivations sont d'abord l'exemple à donner à la main-d'œuvre apprentie ou collaboratrice, puis les améliorations apportées au dispositif. L'obligation de porter sa ceinture arrive en troisième position. Les avertissements en cas de non-respect, les accidents dans l'entourage ou le souhait des proches motivent aussi le port de la ceinture.

La seconde enquête a révélé que la campagne « Déjà attaché ? » était bien connue, mais qu'elle restait trop peu appliquée. L'importance du port de la ceinture de sécurité a été démontrée par les nombreux accidents dus à des chutes de véhicules. Les personnes attachées s'en sont en général sorties avec des blessures légères, voire pas de blessures du tout. Par contre, les chutes de véhicules dans lesquelles les personnes n'étaient pas attachées ont souvent eu des conséquences graves, voire mortelles.

Page 2 | 2

*Renseignements :*

*Thomas Frey, SPAA, responsable de la campagne, e-mail : [thomas.frey@bul.ch](mailto:thomas.frey@bul.ch), tél. 062 739 50 90*

*Peter Kopp, USP, responsable du département Affaires sociales et prestataires de services, e-mail : [peter.kopp@agrisano.ch](mailto:peter.kopp@agrisano.ch), tél. 079 846 53 48*

*[www.bul.ch](http://www.bul.ch) | [www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*